



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : M. Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire pour le point n° 4 inscrit à l'ordre du jour (examen du compte administratif 2022 de la commune), en application de l'article L.2121-14 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ.

Absents excusés : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Frédéric BUONO (jusqu'à son arrivée à 21h30 au cours de la présentation du budget primitif 2023, point n° 7 à l'ordre du jour), M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Graziella LACROIX pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Georges DEGROOTE pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE.

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales : Mme Sonia BRAU, Maire, au moment du vote sur le compte administratif 2022 de la commune (point n° 4 inscrit à l'ordre du jour).

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32

Réf : 2023/04/4 - OBJET : Compte administratif 2022 de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-12, L 2121-29 et L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2022 de la Commune approuvé par délibération n° 2022/04/6 du Conseil Municipal en date du 13 avril 2022,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire et délibéré,

Accusé de réception en préfecture 078-217805456-20230412-2023-04-4-DE Date de réception préfecture : 18/04/2023

DELIBERE

Article unique : Approuve avec 25 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le compte administratif 2022 de la commune, lequel présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2022	28 630 349.70 €	14 993 541.61 €	0.00 €
DEPENSES exercice 2022	23 440 393.82 €	9 538 379.61 €	2 227 910.54 €
Résultat	5 189 955.88 €	5 455 162.00 €	2 227 910.54 €
EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS 2021	0.00 €	2 853 446.33 €	
RESULTAT EXERCICE	5 189 955.88 €	8 308 608.33 €	

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **18 AVR. 2023**
et par publication en ligne le : **17 AVR. 2023**

Saint-Cyr-l'École,
le : **17 AVR. 2023**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230412-2023-04-4-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2023